

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, des sports, du loisir et du développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens
et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Diné, technicienne juridique
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2015 tel que proposé en modifiant le titre du dossier inscrit au point 47.04 de la façon suivante :

47.04 **APPROBATION PAR RÉOLUTION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONVERSION DE LA MAISON MÈRE DES SOEURS DES SAINTS-NOMS-DE-JÉSUS-ET-DE-MARIE AU 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL**
CA15 16
1154328010

En ajoutant les dossiers suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 **AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 43 735 \$ INCLUANT LES TAXES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AMPHITHÉÂTRE DU PARC RAOUL-DANDURAND AINSI QU'UN MONTANT DE 10 000 \$ POUR DES CONTINGENCES AU CONTRAT À LA FIRME « PAYSAGISTE PROMOVERT INC. » - DÉPENSE PROVENANT DU PTI**
CA15 16
1150756002

70.01.2 **ADOPTER L'ORGANIGRAMME ET LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR 2015**
CA15 16
1143711025

70.01.3 **ACHAT D'ENSEIGNES INTERDISANT DE FLÂNER DANS LES RUELLES (RÈGLEMENT 1063 SUR LES NUISANCES)**
CA15 16

Et en retirant les points suivants :

40.03 **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DU BOULEVARD MONT-ROYAL COMPRISE ENTRE L'AVENUE GORMAN ET LE CHEMIN DE LA FORÊT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»**
CA15 16
1155069011

47.01 **RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 54, AVENUE ELMWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE ET À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE AU MUR DE FAÇADE ET LATÉRAL DROIT (RÈGLEMENT 1189)**
CA15 16
1150029008

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER le titre du dossier inscrit au point 70.01.2 par le suivant :

« **DÉPÔT** de l'organigramme et de la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont pour 2015 »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, TEL QU'AMENDÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 16 ET SE TERMINE À 20 H 12.

CITOYENS	SUJETS
MME LISA-MARIE FORTIN	Dérogation mineure, 31, avenue Beloeil
M. BERTRAND NOËL	Coopérative « Le Suroît »
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative « Le Suroît »
M. JEAN DEJULIO-PAQUIN	Gare de triage
M. RICHARD CUMMINGS	Question de sous et remerciements
M. LOUIS-ANDRÉ JULIEN	Lotissement stationnement Manseau
MME MARIECLAUDE OUMET	Rues commerciales
MME WAFFA BERNY	Coopérative « Le Suroît »
M. OLIVIER LECLERC	1420, Mont-Royal

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 20 H 13. LA SÉANCE REPREND À 20 H 19.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 18 ET SE TERMINE À 20 H 24.

ÉLUES	SUJETS
MADAME CÉLINE FORGET	MADAME FORGET RÉFÈRE À UNE QUESTION DES CITOYENS LORS DE LA SÉANCE DU 1 ^{ER} JUIN EN CE QUI A TRAIT À DES NUISANCES CAUSÉES PAR UN APPAREIL DE CLIMATISATION SUR LE TOÎT D'UNE ÉCOLE. UN RAPPORT DEVAIT ÊTRE PRODUIRE À CET EFFET.

CA15 16 0227

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 1^{ER} JUIN 2015

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., ch. C-19);

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA15 16 0228

HOMMAGE POSTHUME À MONSIEUR JEAN DORÉ

ATTENDU le décès de Monsieur Jean Doré, maire de Montréal de 1986 à 1994;

ATTENDU QUE Monsieur Doré a redonné une voix aux Montréalaises et Montréalais en leur permettant de s'exprimer;

ATTENDU QUE Monsieur Doré a réussi à rassembler tous les Montréalais autour de sa vision de la Ville;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean Doré, grand amoureux de sa ville. Il a, par ses efforts et ses démarches, permis l'ouverture du Musée Pointe-à-Callières et permis la conversion du Biodôme en musée. Il a par ailleurs créé l'Office de consultation publique de Montréal ainsi que les premières commissions municipales, en plus de contribuer à la réalisation des premières voies cyclables à Montréal;

DE TRANSMETTRE, au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06 1153489044

CA15 16 0229

HOMMAGE POSTHUME À MONSIEUR JEAN POMMINVILLE

ATTENDU le décès de Monsieur Jean Pomminville, ancien maire de la ville d'Outremont de 1991 à 1995;

ATTENDU QUE Monsieur Pomminville était un homme dynamique, toujours à l'écoute de ses concitoyens;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean Pomminville, homme de coeur et de grande générosité à l'humour et à l'esprit vif, promoteur du projet de développement de la gare de triage d'Outremont et ce, avant toute autre personne. Monsieur Pomminville a procédé à la refonte du plan d'urbanisme de la municipalité d'Outremont et a également été une figure importante dans le développement du dossier du théâtre Outremont, pour ne pas dire qu'il l'a sauvé;

DE TRANSMETTRE, au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1153489040

CA15 16 0230

HOMMAGE POSTHUME À MONSIEUR JACQUES PARIZEAU

ATTENDU le décès de Monsieur Jacques Parizeau, homme d'état et grand bâtisseur du Québec contemporain;

ATTENDU QUE Monsieur Parizeau était une personnalité politique des plus influentes et un des architectes de la Révolution tranquille;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jacques Parizeau, ancien premier ministre et ministre des Finances de 1976 à 1984, ardent et infatigable leader du mouvement souverainiste, homme brillant, imposant, ayant participé activement à la mise sur pied de plusieurs moteurs économiques comme la Société générale de financement, la Société québécoise d'exploration minière, le régime d'assurance-dépôt et surtout la Caisse de dépôt et de placement. Monsieur Parizeau, même après son retrait de la vie publique, n'a jamais cessé de promouvoir la souveraineté et de défendre son idée du Québec;

DE TRANSMETTRE, au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1153489041

10.09 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Résolution de l'arrondissement de Saint-Laurent : « Motion en faveur d'un programme de formation cycliste à l'école primaire »;
 - Correspondance – Lettres du bureau de la circonscription de Mont-Royal ainsi que de la Commission de la représentation électorale du Québec, accusant réception de la résolution CA15 16 0177 concernant la position de l'arrondissement sur les changements proposés à la carte électorale;
 - Résolution de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal : « Motion de soutien à l'école publique »;
-

CA15 16 0231

ACCEPTER L'OFFRE DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) VISANT LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT AU SERVICE *PERLE* DU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES - ESPACES ENTREPRISES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service *PerLE* du Portail gouvernemental de services - espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis et de certificats de l'arrondissement;

D'AUTORISER la mairesse de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement;

DE MANDATER le directeur général de l'arrondissement afin de désigner une personne responsable de fournir l'information générale sur les permis et certificats de l'arrondissement, dans le but d'intégrer ces informations dans l'application du service *PerLE*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1153489045

CA15 16 0232

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 146 132,52 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT AYANT POUR OBJET LE DÉNEIGEMENT ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES, EXCLUANT LES RUELLES ET LES STATIONNEMENTS, POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016 ET RENOUELER LE CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME « ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. », PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12091 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RENOUELER le contrat octroyé au montant de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes), à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », aux termes de l'appel d'offres public 12-12091, ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, pour la saison hivernale 2015-2016;

D'AUTORISER une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

DE RAPPELER à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », de respecter la vitesse permise dans les rues de l'arrondissement (de ralentir la vitesse des « Bombardiers » sur les trottoirs, de respecter le sens unique des rues) à moins d'un accord avec l'arrondissement à cet effet, lors d'une période de chargement de la neige, de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas endommager le mobilier urbain ainsi que les arbres de l'arrondissement et de minimiser les dommages aux bordures gazonnées des trottoirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1155069009

CA15 16 0233

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 058 223,96 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU PRR ET PRRRL 2015 ET OCTROYER UN CONTRAT À CETTE FIN À LA FIRME « PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. », SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP06/04-15 (7 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat au montant de 2 058 223,96 \$ (incluant les taxes), à la firme « Pavages Métropolitain inc. », pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRRL, aux termes de l'appel d'offres public TP06/04-15;

D'AUTORISER une dépense de 2 058 223,96 \$ (incluant les taxes) à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1150465001

CA15 16 0234

ADOPTER UNE RÉOLUTION VISANT À METTRE FIN À LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU RÉSEAU ENTRAIDE CENTRE OUEST MONTRÉAL (ECOM) ET À SIGNIFIER LE RETRAIT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DU CONTRAT DE SERVICES CONCLU PAR LA VILLE DE MONTRÉAL AVEC BELL MOBILITÉ RADIO (CM03 0499) DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC P-03-02-853, ET CE, À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a adhéré au réseau SÉRAM et considérant la dissolution éventuelle du réseau Entraide Centre Ouest Montréal (ECOM);

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE METTRE fin à la participation de l'arrondissement d'Outremont au réseau ECOM tout en assurant une transition qui respecte les autres partenaires de ce réseau;

D'AUTORISER le retrait de l'arrondissement d'Outremont du contrat de services conclu par la Ville de Montréal avec Bell Mobilité Radio (CM03 0499) dans le cadre de l'appel d'offres public P-03-02-853, et ce à compter du 1^{er} septembre 2015 et de cesser les paiements à Bell Mobilité Radio dans le cadre de ce contrat à compter de cette date;

D'HONORER l'engagement de l'arrondissement à l'endroit du réseau ECOM en ce qui a trait au fonctionnement et au maintien du site d'antennes d'Outremont servant à ce réseau jusqu'au 31 décembre 2015;

DE TRANSMETTRE à l'arrondissement de Saint-Laurent la décision du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153045003

CA15 16 0235

ADOPTER UNE RÉOLUTION VISANT À METTRE FIN À L'ENTENTE AVEC VILLE MONT-ROYAL POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE RÉPARTITION DES APPELS POUR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS AINSI QUE POUR LES GARDIENS DE PARCS DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE METTRE fin à l'entente avec Ville Mont-Royal pour la fourniture de service de répartition des appels de la division de la sécurité publique, de la Direction des travaux publics et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en dehors des heures normales d'ouverture, et ce, à compter du 21 juillet 2015;

DE PROLONGER ladite entente jusqu'au 31 août 2015, selon les mêmes termes que l'entente actuelle, pour permettre une transition harmonieuse, dans le cas d'une demande de Ville Mont-Royal à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153045004

CA15 16 0236

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2015, AINSI QUE DES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2015

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015 ainsi que des achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015.

30.01 1157011002

CA15 16 0237

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2015

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015.

30.02 1157011001

CA15 16 0238

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2015.

30.03 1153489047

CA15 16 0239

ADDENDA - MODIFIER LA RÉOLUTION CA15 16 0198 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL TENUE LE 1^{ER} JUIN 2015 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME « LES SERVICES EXP INC. »

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE MODIFIER la résolution CA15 16 0198, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2015 de la façon suivante :

D'AUTORISER une dépense maximale de 58 716,58 \$ (toutes taxes incluses), provenant du surplus, pour des services professionnels en soutien à l'implantation du programme de gestion de l'amiante de l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER à la firme « Les Services EXP inc. », le contrat de 58 716,58 \$ (toutes taxes incluses), selon l'entente-cadre numéro 1017047 portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis, intervenue entre la Ville de Montréal et ladite firme;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1153711003

LA MAIRESSE QUITTE LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 35 ET EST REMPLACÉE PAR MADAME MARIE POTVIN, MAIRESSE SUPPLÉANTE.

CA15 16 0240

AVIS DE MOTION - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES SITUÉE SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PARTIE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR COMPRISE ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET BERNARD - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est d'agrandir de 15 mètres la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Lajoie et d'y réduire la plage horaire à 7 h 30 – 8 h 30 et 14 h 30 – 15 h 30, du lundi au vendredi ainsi que de glisser, du côté ouest vers le côté est, les trois espaces de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes existants à cet endroit;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1155069008

CA15 16 0241

AVIS DE MOTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE D'ARRÊT INTERDIT SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est d'interdire l'arrêt des véhicules en tout temps sur la partie située du côté ouest de l'avenue Wiseman comprise entre un point situé à une distance de 21 mètres au nord de la première ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un autre point situé à une distance de 9 mètres vers le nord;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1155069010

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DU BOULEVARD MONT-ROYAL COMPRISE ENTRE L'AVENUE GORMAN ET LE CHEMIN DE LA FORÊT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

40.03 1155069011

CA15 16 0242

AVIS DE MOTION - IMPLANTATION D'UNE INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE SUR LE BOULEVARD DOLLARD À PARTIR DE L'AVENUE VAN HORNE ET DE DEUX ZONES DE DÉBARCADÈRE SUR LES PARTIES DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISES ENTRE LES AVENUES McEACHRAN ET STUART - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DES ANNEXES «D» ET «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est d'interdire à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne de faire un virage à gauche vers le sud sur le boulevard Dollard de 7 h à 9 h et de 15 h à 17 h, du lundi au vendredi et d'implanter deux zones de débarcadère de 7 h 30 à 8 h 30, du lundi au vendredi sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Stuart;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1155069012

CA15 16 0243

AVIS DE MOTION - DÉPLACEMENT DES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LES DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDANTS SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PARTIE DE L'AVENUE QUERBES COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de rapprocher six espaces de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents près de l'avenue Bernard qui étaient, initialement, implantés sur le côté ouest de l'avenue Querbes, à proximité de l'avenue Saint-Viateur;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1155069013

CA15 16 0244

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE AU PROGRAMME DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MOBILIERS POUR L'ANNÉE 2015 - PTI 2015-2016-2017

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobiliers pour l'année 2015 » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement d'autoriser un emprunt de 100 000 \$ afin de remplacer les systèmes de climatisation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et de la salle du conseil, incluant les services professionnels requis à cette fin;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1153489046

CA15 16 0245

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DU GRAND PRIX UCI WORLD TOUR MONTRÉAL, QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015 ENTRE 7 H ET 17 H 30 SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la voie publique ainsi que la fermeture des rues suivantes, dans le cadre de l'événement « Grand Prix UCI World Tour Montreal », qui aura lieu le dimanche 13 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30 :

1. Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;
2. Avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
3. Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Mont-Royal;
4. Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et Glencoe;
5. Avenue Perham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1152504032

LA MAIRESSE RETOURNE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 46 ET SUSPEND LA SÉANCE JUSQU'À 20 H 19.

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 54, AVENUE ELMWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE ET À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE AU MUR DE FAÇADE ET LATÉRAL DROIT (RÈGLEMENT 1189)

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

47.01 1150029008

CA15 16 0246

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 31, AVENUE BELOEIL - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE (RÈGLEMENT 1189)

PROPOSITION PRINCIPALE

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a fait état de ses recommandations quant à la demande de dérogation mineure requise pour l'immeuble situé au 31, avenue Beloeil, lors de sa séance du 10 juin 2015, le tout en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 18 juin 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 11550029007;

ATTENDU QUE les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure et la demande d'approbation du PIIA relativement au 31, avenue Beloeil.

Laquelle approbation s'applique à la recommandation avec réserve ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

QUE la couleur « anthracite » soit uniquement utilisée pour la porte-fenêtre de la nouvelle partie arrière.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ À LA MAJORITÉ.

47.02 1150029007

CA15 16 0247

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX : 1281A, AVENUE VAN HORNE; 1225, AVENUE BERNARD; 615, AVENUE BLOOMFIELD ET 1007, AVENUE VAN HORNE

ATTENDU les recommandations du comité Consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 juin 2015 concernant ces demandes de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029006;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :

1. 1281A, avenue Van Horne;
2. 1225, avenue Bernard;
3. 615, avenue Bloomfield;
4. 1007, avenue Van Horne.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1150029006

CA15 16 0248

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET VISANT LA RÉHABILITATION DE LA MAISON MÈRE DES SOEURS DES SAINTS-NOMS-DE-JÉSUS-ET-DE-MARIE, IMMEUBLE SITUÉ AU 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

ATTENDU QU'UNE demande de PIIA a été reçue le 28 avril 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé les règlements 09-003 et 09-003-2 autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le périmètre du Site patrimonial du Mont-Royal et qu'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications est requise;

ATTENDU les critères d'intégration et d'implantation définis au règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les deux (2) avis préliminaires émis par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont le 6 mai 2015 et le 10 juin 2015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine les 5 et 23 juin 2015, relativement à la conversion de la Maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie au 1420, boulevard du Mont-Royal, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale et selon les conditions suivantes :

La chapelle est une composante essentielle reliée à la réhabilitation du bâtiment.

Le Comité considère qu'il y a quatre (4) aspects de la chapelle qui devront être traités avec minutie et avec des engagements formels, à savoir :

- 1. la notion d'accessibilité à la chapelle devra être confirmée par le promoteur afin de ne pas privatiser les lieux et rendre public, sous certaines conditions ce joyau patrimonial. Cet aspect devra être maintenu dans le temps et honoré par les prochains propriétaires de l'immeuble;**
- 2. afin d'envisager des défis de conservation de la chapelle, des mécanismes de contrôle adaptés sont requis de la part des propriétaires dès le début des travaux de réhabilitation et ensuite pour la pérennité des lieux.**
- 3. les propriétaires devront s'engager à définir un plan de restauration respectant la valeur patrimoniale de la chapelle et de ses œuvres d'art;**
- 4. Suite à la réception d'une lettre d'intention, avant l'émission du permis, le propriétaire s'engage à déposer un engagement formel assurant l'accessibilité et la pérennité de la chapelle.**

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.04 1154328010

CA15 16 0249

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 6 JUILLET 2015 AU 2 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE DÉSIGNER la conseillère Jacqueline Gremaud, mairesse suppléante pour la période du 6 juillet 2015 au 2 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153489042

CA15 16 0250

RECONDUIRE LE MANDAT DE CERTAINS MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS ET PROCÉDER À UN APPEL DE CANDIDATURE AFIN DE COMBLER UN POSTE DE MEMBRE PROFESSIONNEL LAISSÉ VACANT, LE TOUT EFFECTIF À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2015

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE RECONDUIRE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) suivants pour un mandat de deux ans, à compter du 1^{er} août 2015:

M. Jean-Marc Latreille	professionnel
Mme Louise Letocha	résidente
M. Georges Adamczyk	professionnel

D'AUTORISER le secrétaire d'arrondissement à procéder à un appel de candidature afin de combler le poste vacant de membre professionnel au sein du CCU et ce, pour un mandat d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE MODIFIER la date de début du mandat à compter du 1^{er} octobre 2015 plutôt que le 1^{er} septembre 2015.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1153489049

CA15 16 0251

NOMINATION ET MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ABROGER la résolution CA15 16 0178, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2015 et de la remplacer par la motion suivante :

D'APPROUVER la formation et le mandat du Comité sur le transport actif selon les termes indiqués au sommaire décisionnel;

DE NOMMER madame Mindy Pollak à titre de présidente dudit comité pour une période d'un an, renouvelable, à compter du 6 juillet 2015;

DE NOMMER madame Céline Forget à titre de vice-présidente dudit comité pour une période d'un an, renouvelable, à compter du 6 juillet 2015;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité sur le transport actif, le tout pour un mandat d'un an à compter du 6 juillet 2015 :

Monsieur Guy Archambault;
Monsieur David Beitel;
Monsieur Roland-Yves Carignan;
Madame Assumpta Cerdà;
Monsieur Maxime Dorais;
Monsieur Alexis Hudon;
Monsieur Laval Lavallée;
Madame Nicole Lefebvre;
Madame Mariclaude Ouimet;
Madame Valérie Patreau;
Monsieur Nicolas Saunier;
Madame Suzanne Simard;

DE MANDATER la secrétaire recherchiste, la secrétaire d'arrondissement ou toute autre personne, parmi sa direction, désignée par la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/secrétaire d'arrondissement, pour agir à titre de secrétaire dudit comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1153489048

CA15 16 0252

DÉPÔT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUS LE 19 MAI ET LE 16 JUIN 2015

DÉPÔT des procès-verbaux des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement tenues le 19 mai et le 16 juin 2015.

60.01 1153489037

CA15 16 0253

DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont.

60.02 1153489043

CA15 16 0254

DÉPÔT DES CERTIFICATS DES RÉSULTATS, SUITE À LA TENUE DE DEUX REGISTRES LE 4 JUIN 2015 ET VISANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS AO-293 ET AO-294

DE PRENDRE acte du dépôt du secrétaire d'arrondissement relatif aux registres tenus aux fins des règlements d'emprunt suivants :

- Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) (AO-293);
- Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (réfection de chalets de parcs) (AO-294);

le tout conformément aux lois applicables.

60.03 1153489050

CA15 16 0255

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS DU COMITÉ SUR L'AVENUE LAURIER POUR LES RENCONTRES TENUES LES 28 AVRIL 2014, 12 MAI 2014 ET DU 9 JUIN 2014

DÉPÔT des comptes-rendus du Comité sur l'avenue Laurier pour les rencontres tenues les 28 avril 2014, 12 mai 2014 et 9 juin 2014.

60.04 1150756001

CA15 16 0256

MANDATER L'ADMINISTRATION AFIN DE DÉFINIR LE DESIGN DES CLÔTURES ENTOURANT L'ÎLOT SAINT-VIATEUR ET DE CONSIDÉRER LE MODÈLE EN BOIS PROPOSÉ PAR MONTRÉAL ET D'INTÉGRER CET AMÉNAGEMENT DANS LA RÉGLEMENTATION DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE MANDATER le Comité consultatif d'urbanisme afin qu'il définisse le design et la hauteur des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01 1153489034

CA15 16 0257

CRÉATION DU COMITÉ SUR LA CANOPÉE, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSITION

D'APPROUVER la formation d'un comité désigné comme « Comité sur la canopée, l'environnement et le développement durable » selon les termes inscrits au sommaire décisionnel;

DE DÉSIGNER madame Céline Forget à titre de présidente dudit comité pour une période d'un an renouvelable, à compter du 6 juillet 2015;

DE DÉSIGNER madame Jacqueline Gremaud à titre de vice-présidente dudit comité pour une période d'un an renouvelable, à compter du 6 juillet 2015.

PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE REPORTER l'étude de ce dossier à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

65.02 1153489052

CA15 16 0258

MOTION DES CONSEILLERS - RENOUELEMENT DU MANDAT ET DÉSIGNATION DES COPRÉSIDENTES AU SEIN DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR UNE DURÉE D'UN AN, SOIT DE JUILLET 2015 À JUILLET 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'APPROUVER le mandat du Comité sur la circulation et le stationnement selon les termes inscrits au sommaire décisionnel;

DE DÉSIGNER Madame Céline Forget, à titre de présidente dudit comité pour un mandat d'une durée d'un an, lequel est renouvelable, à compter du 6 juillet 2015;

DE DÉSIGNER Madame Jacqueline Gremaud, à titre de vice-présidente dudit comité pour un mandat d'une durée d'un an, lequel est renouvelable, à compter du 6 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03 1153489038

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA15 16 0259

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 43 735 \$ INCLUANT LES TAXES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AMPHITHÉÂTRE DU PARC RAOUL-DANDURAND AINSI QU'UN MONTANT DE 10 000 \$ POUR DES CONTINGENCES AU CONTRAT, À LA FIRME « PAYSAGISTE PROMOVERT INC. » - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 43 735 \$ incluant les taxes pour l'aménagement de l'amphithéâtre du parc Raoul-Dandurand;

D'AUTORISER un montant de 10 000 \$ pour des contingences au contrat de la firme « Paysagiste Promovert inc. » (appel d'offres public TP04/03-15);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1 CTA1150756002

CA15 16 0260

DÉPÔT DE L'ORGANIGRAMME ET DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR 2015

DÉPÔT de l'organigramme et de la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont pour 2015.

70.01.2 1143711025

CA15 16 0261

MANDAT À L'ADMINISTRATION - ENSEIGNES CONTRANT LE FLÂNAGE DANS LES RUELLES

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE MANDATER l'administration afin de prévoir en inventaire quelques enseignes signifiant l'interdiction de flâner dans les ruelles et éventuellement de les installer là où les plaintes le justifieront afin de renforcer l'application du règlement 1063 sur les nuisances.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

REJETÉ À LA MAJORITÉ.

70.01.3 1159916811

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 21

humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire d'arrondissement
substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2015.